

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise	2020/129 Paraphe : <i>BS</i>
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Délibération n°DC2020/54	

Nombres de membres :
En exercice : 122
Présents : 103
Votants : 114

Le neuf septembre deux mille vingt, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à Vouziers sous la Présidence de Benoît SINGLIT, Président

Date de la convocation : 02/09/2020

M. Jean Pierre CORNEILLE est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames ANDREY Danièle, BAUDART Martine, BERGERY Marie-Claude, DION Valentine, FESTUOT Annie, FOURCART Marie-Hélène, GUERIN Anne-Marie, HAUDECOEUR Agnès, HERBAY Christelle, HUSSON POISSON Fanny, LALLEMENT Séverine, LAMPSON Nadège, LEFORT Sylvie, LELOUP Nathalie, NAUDIN Muriel, PAYEN Françoise, PIEROT Chantal, PIRAS Caroline, ROUSSY Elise, SEMBENI Anne, SEMBENI Peggy, VERNEL Martine et Messieurs AUDEGOND Mickaël, AUROUX Emmanuel, BESANCON Tony, BESTEL Bernard, BOLY Francis, BOUILLEAUX Jean Pol, BOUILLON Daniel, BOUILLON Mathieu, BOXEBELD Pascal, CANIVENQ Roland, CANNAUX Francis, CARPENTIER Dominique, CARRE Joël, CERRAJERO Eladio, COLSON Pascal, CORNEILLE Jean-Pierre, COURVOISIER Frédéric, DANNEAUX Dominique, DAUPHY Bruno, DE POUILLY Jean, DEGUY Bernard, DEMISSY Pierre, DESGEORGES Marc, DESTENAY Roland, DESWAENE Bruno, DUGARD Yann, DUMANGE Dominique, ETIENNE Philippe, FLEURY Vincent, FRANCART René, GENTY Jean Charles, GODART Olivier, GOMEZ Jean-Baptiste, GROSSELIN Jacques, HARDY Jérôme, HAULIN Bertrand, HAULIN Eric, HULOT Christian, JOURNET Didier, JUILLET Bruno, LAIES Benoît, LALONDE Loïc, LAMBLOT Laurent, LAURENT-CHAUVET Pierre, LE GALL Jean François, LECLERCQ Guy, LESOILLE Patrick, LOBIDEL Alain, LORFEUVRE Gérald, MACHINET Thierry, MALVAUX André, MANCEAUX Christophe, MANESSE Jean Eric, MARCHAND Fabrice, MARYNS Bruno, MATHIAS Frédéric, MEIS Michel, MINET Maxime, MOUTON Francis, NANJI Léopold, NICOLITCH Cédric, NIZET Sylvain, OUDIN Hubert, PERTUS Xavier, PIC Jean-Yves, PIERSON Forent, POTRON Pierre, POU CET Eric, QUEVAL Guillaume, RAGUET Philippe, RATAUX Frédéric, RAULET Olivier, RENAUX Thierry, RICHELET Jean-Pol, SALEZ René, SIGNORET Francis, SINGLIT Benoît, THIERION Vincent, VAIRY Lionel, VALET Bruno, VAN DEN BERGH Charles.

Représentés : M. LOUIS Jean-Marc a donné pouvoir de vote à M. RATAUX Frédéric ; M. DION Christophe a donné pouvoir de vote à M. MARYNS Bruno ; Mme MARCHERAS Laetitia a donné pouvoir de vote à M. SIGNORET Francis ; M. SEMBENI Alain a donné pouvoir de vote à M. SINGLIT Benoît ; M. GAVART Vincent a donné pouvoir de vote à Mme. NAUDIN ; M. ROBIN Dominique a donné pouvoir de vote à M. FLEURY Vincent ; M. HANNEQUIN Laurent a donné pouvoir de vote à M. MOUTON Francis ; Mme CORNEVIN Barbara a donné pouvoir de vote à Mme BERGERY Marie Claude ; M. LEBON Christophe a donné son pouvoir de vote à Mme LAMPSON Nadège ; Mme LESUEUR Patricia a donné son pouvoir de vote à Mme PAYEN Françoise ; Mme ROGER Magali a donné son pouvoir de vote à M. CARPENTIER Dominique.

OBJET : ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU NON-VICE-PRESIDENTS

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-649 en date du 08/10/2019, portant composition du conseil communautaire de la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise qui siègera après le renouvellement général des conseil municipaux ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu le procès-verbal de l'élection des membres du bureau non-vice-présidents annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

.../...

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 17 SEP. 2020
et de sa publication ou notification le 17 SEP. 2020**

Le Conseil Communautaire DÉCIDE de proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres du bureau :

COLSON Pascal ; DANNEAUX Dominique ; DAUPHY Bruno ; DE POUILLY Jean ; DEMISSY Pierre ; DION Valentine ; GODART Olivier ; LAMPSON Nadège ; LORFEUVRE Gérald ; MEIS Michel ; PAYEN Françoise ; POTRON Pierre ; RICHELET Jean Pol ; SALEZ René ; THIERION Vincent ; VALET Bruno.

Et les déclare installés.

Le Président,

Benoit SINGLIT





PROCES-VERBAL DES ELECTIONS DES MEMBRES DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARGONNE ARDENNAISE

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé : 122

Nombre de membres en exercice : 122

Nombre de membres qui assistaient à la séance : 103 + 11 pouvoirs

Date de convocation : **02/09/2020**

L'an deux mil vingt, le neuf septembre, à dix-neuf heure trente, le Conseil Communautaire se réunit à la salle des fêtes de Vouziers sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Benoit SINGLIT, Président.

Etaient présents les membres : voir liste annexée

Vu la délibération n°2020/38 du 17/07/2020 fixant à sept le nombre de vice-présidents,

Vu le procès-verbal des élections des vice-présidents en date du 17/07/2020 ;

Vu la délibération n°2020/52 du 17/07/2020 déterminant les règles de composition du Bureau de la manière suivante : Vingt-quatre (24) membres assurant une représentativité territoriale, incluant le président et les vice-présidents,

Afin d'assurer la représentativité du territoire au Bureau, le Président propose la répartition territoriale suivante, sans que celle-ci ne soit imposée :

- 2 représentants pour le bassin de vie de Buzancy,
- 1 représentant pour le bassin de vie du Chesne,
- 2 représentants pour le bassin de vie de Grandpré,
- 2 représentants pour le bassin de vie de Machault,
- 2 représentants pour le bassin de vie de Monthois,
- 2 représentants pour le bassin de vie de Vouziers (hors la commune de Vouziers),
- 5 représentants pour la ville de Vouziers,

ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Premier tour de scrutin

Il est fait appel à candidatures et sont enregistrées les candidatures suivantes :

- Pour le canton de Buzancy : POTRON P. – THIERON V.
- Pour le bassin de vie du Chesne : VALET B.
- Pour le bassin de vie de Grandpré : DE POUILLY J. – MEIS M.

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous-Préfecture le 17 SEP. 2020 et de sa publication ou notification le 17 SEP. 2020

- Pour le bassin de vie de Machault : DANNEAUX D. – DEMISSY P.
- Pour le bassin de vie de Monthois : LORFOEUVRE G. – SALEZ R.
- Pour le bassin de vie de Vouziers : DAUPHY B. – MINET M. – RICHELET JP.
- Pour la Ville de Vouziers : COLSON P. – DION V. – GODART O. – LAMPSON N.– PAYEN F.

Le Président a ensuite ouvert la cession de vote.

Chaque membre du Conseil Communautaire a remis fermé son bulletin de vote dans l'une des urnes prévues à cet effet.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins 114

Bulletins litigieux à déduire (articles L 65 L 66 du code électoral)

Nombre de suffrages exprimés 114

Majorité absolue 58

Ont obtenu :

Pour le bassin de vie de Buzancy : POTRON P. 103 voix – THIERION V. 109 voix

Pour le bassin de vie du Chesne : VALET B. 105 voix

Pour le bassin de vie de Grandpré : DE POUILLY J. 110 voix – MEIS M. 106 voix

Pour le bassin de vie de Machault : DANNEAUX D. 109 voix – DEMISSY P. 107 voix

Pour le bassin de vie de Monthois : LORFOEUVRE G. 112 voix – SALEZ R. 111 voix

Pour le bassin de vie de Vouziers : DAUPHY B. 85 voix – MINET M. 58 voix – RICHELET JP. 84 voix

Pour la Ville de Vouziers : COLSON P. 91 voix – DION V. 94 voix – GODART O. 85 voix – LAMPSON N. 93 voix – PAYEN F. 88 voix

Sont donc proclamés membres du Bureau :

- Pour le bassin de vie de Buzancy : POTRON P.- THIERION V.
 - Pour le bassin de vie du Chesne : VALET B.
 - Pour le bassin de vie de Grandpré : DE POUILLY J. – MEIS M.
 - Pour le bassin de vie de Machault : DANNEAUX D. – DEMISSY P.
 - Pour le bassin de vie de Monthois : LORFOEUVRE G. – SALEZ R.
 - Pour le bassin de vie de Vouziers : DAUPHY B. – RICHELET JP.
 - Pour la Ville de Vouziers : COLSON P. – DION V. – GODART O. – LAMPSON N. – PAYEN F.
-

Observations et réclamations éventuelles présentées au cours de la séance :

Signature des membres présents

Le Président,

SINGLIET B.

Le secrétaire de séance,

CORNILLE JP

Les scrutateurs,

AUBAY Emmanuel

CANNEAUX Francis


PIERSON Florent

QUEVAL Guillaume

DESGEORGES Marc

ETAY Valérie

Les membres du Conseil Communautaire délibérant,
(cf feuilles d'émargement)







LAIES Benoit



LEGERO B.

